Solidaires Finances Publiques B30 Section SARH

Solidaires Finances Publiques B31 Section DINR

LA SARhDINrE

JUILLET AOUT 2020

L'Edito...

Solidaires Finances Publiques a été plus que jamais présent dans cette période particulière, sollicitant les Directions, à l'écoute des agents en mettant tout en œuvre pour que la sécurité des agents soit effective.

Les Directions ont été à l'écoute des Organisations Syndicales en organisant des réunions d'informations et d'échanges et en organisant, non sans difficulté, des dispositifs pour assurer la sécurité des agents au travail.

Nous tenons aussi à remercier nos collègues du secrétariat général, qui ont mis en œuvre les procédures contraignantes, imposées en cette période.

Nous en profitons pour vous souhaiter des congés bien mérités, en cette période impactée par le Covid-19.

La rentrée risque malheureusement d'être difficile, des mouvements sociaux sont annoncés, notamment le 17 septembre.

Ne nous laissons pas faire, ne laissons pas faire.

Sections locales SARH DINR
Tél : 06 35 92 52 56
Mail :solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques.sarh.dinr@outlook.fr

Restez informé
Nos infos nationales :
https://solidairesfinancespubliques.org/

Nos infos locales :
SARH : https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b30/
DINR : https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b31/

Reprise de l'activité de travail

Rappel : Fin de l'urgence sanitaire le 11 juillet 2020, mais au vu de la situation une situation transitoire reste appliquée.
La reprise d'activité est actée, avec la conservation d'un télétravail contractuel et non contractuel. L'accueil en présentiel s'organise avec la mise en place de la distanciation (cloisons plexiglas, redisposition des bureaux…) mais aussi par un mode de télétravail plus long, voire en rotation présentiel. Ce que nous pouvons constater c'est que chaque service a ses propres analyses et organisations, ce qui rend difficile la compréhension vis à vis des agents.

Une harmonisation des pratiques s'avère indispensable.

En résumé :
-le télétravail conventionnel revient à sa norme,
-le télétravail « confinement » n'est plus à 100 % et revient doucement en présentiel, et/ou rotation
-pour les agents en garde d'enfants, le dispositif n'existe plus
-pour les agents fragiles, l'avis médical reste en vigueur (médecin et/ou médecin de prévention)

Compte Epargne Temps 2020

le plafond du CET est relevé à 70 jours au total, au lieu de 60. Quant à l'alimentation pour 2020, elle sera portée à 20 jours.

Note du 29 avril 2020 relative à la prise de jours de Congés ou de réduction du temps de travail, aux agents en autorisation spéciale d'absence (CA030) et aux agents en télétravail.

Solidaires Finances Publiques considère que cette note du 29 avril 2020 est un pur vol de congés :
- Pour la première période du 16 mars au 16 avril 2020, il est prévu pour les agents en autorisations spéciales d'absences (CA030) une retenue de 5 jours de RTT.
-Pour la deuxième période du 17 avril au 31 mai 2020 il est prévu pour les agents en autorisations spéciales d'absences (CA030) une retenue de 5 jours de RTT.

Les chefs de service ont envoyé une information préalable à chaque agent, ce dernier doit vérifier la conformité de « son vol de congés » avec d'éventuels présentiels, congés, congés maladie, télétravail..) Dès lors, c'est sa situation dans SIRIHIUS RH qui est prise en compte.
Pour répondre à toutes les interrogations des agents sur leur décompte, les Ressources Humaines restent à leur disposition.

Incidence de la note du 29 avril 2020 sur les ponts naturels.

Solidaires Finances Publiques a demandé que les agents, déposent à la place de l'autorisation d'absence exceptionnelle, un jour de congés ou de RTT, afin que cette journée soit prise en compte comme « financement » des jours dus au titre de l'application de la note du 29 avril 2020.

Au sujet des heures créditées et écrêtées, réalisées en la période :

- Il a été indiqué, « Que les heures seront reversées au compteur de chaque agent, au début du mois de juillet, mais qu'aucun élargissement du nombre de jours de récupération, ne serait accordé »
En conséquence, les agents concernés devront déposer sans tarder leur jour de récupération, et si leur quota de crédit d'heures est supérieur à 12, réduire en conséquence leur temps de travail journalier, pour ne pas perdre le bénéfice de ces heures travaillées. Pour les agents en congés au mois de juillet, cette opération pourra se réaliser au mois d'août.

Report des congés 2019

Ils ne seront pas perdus !!!!
Après la remontée de plusieurs organisations syndicales, ces congés vont pouvoir bénéficier à ceux qui en avaient, et c'est bien normal !!!!

Santé et Sécurité au travail

DUERP PAP

-Une demande a été formulée au CHSCT par Solidaires Finances Publiques ainsi que d'autres organisations syndicales, sur l'intégration du Covid 19 au PAP/DUERP. Cette demande a été acceptée et sera intégrée.

Badgeuses sans contact

-Solidaires Finances Publiques a demandé la possibilité pour les agents de pouvoir disposer de badgeuses sans contact, comme celle déjà en place dans le bâtiment. La Direction a prise en compte cette demande, une avancée est attendue pour une réalisation prochaine.

Réorganisation des bureaux

-Une attention est appelée aux agents dans le cadre des déménagements et réorganisations des bureaux, concernant la distanciation physique, Solidaires Finances publiques reste très vigilant.
L'assistant de Prévention et le Médecin du travail sont les référents et les garants des bonnes pratiques mises en œuvre. Le CHSCT peut être à tout moment saisi ainsi que l'ISST (Inspecteur de la santé et Sécurité au Travail)

Pour Rappel :

-Remontez-nous vos remarques et observations pour que nous puissions les faire valoir au groupe de travail.
-sur Ulysse SARH ou DINR dans l'onglet « vie pratique » vous avez à votre disposition le registre dématérialisé santé et sécurité au travail. (*Il permet aux agents d'inscrire toutes les observations et toutes les suggestions qu'ils jugent opportunes de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.* ***)***

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Nouveauté à l'essai jusqu'en 2025 dans le paysage des fonctionnaires.
Un cadrage a été fixé par la Direction Générale.
Pour l'instant aucun dossier ne serait déposé par les agents du SARH ou de la DINR.

Organisation physique du travail

Le stock des packs « hygiène » (masques, gel, lingettes…) est suffisant pour les prochaines semaines ; ils sont disponibles auprès des chefs de service.

Des séparations en plexiglas ont été livrées par le SDNC et le Secrétariat Général afin de permettre la sécurisation de tous les postes de travail occupés, elles sont en cours d'installation. N'hésitez pas à solliciter votre chef de service si vous estimez que votre poste de travail doit être aménagé ; nous sommes à votre disposition pour toute information sur le sujet.

Fontaines à eau

Pour l'instant des bouteilles sont disponibles via votre chef de service.
Un nouveau type de fontaine à eau « bonbonne » devrait remplacer les existantes cet été.

PRIME FONCTIONNAIRES PENDANT LE CONFINEMENT

le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 fixant les conditions et le montant de la prime exceptionnelle pour la Fonction Publique d'Etat vient de paraitre au Journal Officiel.
Les conditions pour y prétendre.
-se trouver dans le périmètre des missions du Plan de Continuité Administrative ;
-en présentiel physique, et/ou en télétravail actif.
Cette prime est contingentée à 9% des effectifs pour les 1000€, et 21% des effectifs pour les 330€. La DGFIP a écarté les autres montants prévus par le décret.
L'engagement, la disponibilité, les difficultés techniques feront partie des critères qui déterminent l'attribution de cette prime.
Chaque chef de service a déterminé qui des collègues de son équipe a « mérité » l'attribution de la prime.

La prime a été répartie du grade d'AFIPA à Agent C. Seuls les Directeurs sont écartés du dispositif.

Pour Solidaires Finances Publiques, une revalorisation du point d'indice est indispensable en raison de l'appauvrissement du pouvoir d'achat des agents, dû au gel du point d'indice qui est appliqué chaque année depuis plus de 10 ans. L'engagement et la conscience professionnelle des agents a pu une nouvelle fois être démontrée lors de cette période difficile et compliquée. Ils ont su assurer leurs missions avec courage et détermination.

A minima tous les agents devraient percevoir cette prime.

En retour de nos remarques les Directions, ont précisé qu'aucun problème n'a été signalé par les chefs de service concernant la répartition de cette prime ; celle-ci devant être versée sur la rémunération du mois de juillet, sans prélèvement sociaux, ni impôts. Nous devrions avoir la répartition de cette prime par grade.

Pour l'instant il y a des agents primés (avec lettre de remerciement de notre Ministre), et des agents « dé primés »

Solidaires Finances publiques a demandé à ce que les Directions communiquent sur la répartition de cette prime par grade.

Les Primés

DINR

Grade	Prime 1000€	Prime 330€	Total	%
A+	8	12	20	18,18 %
A	4	21	25	22,73 %
B	9	19	28	25,45 %
C	11	26	37	33,64 %
			110	

SARH *(données globales communiquées oralement)*

Grade	Prime 1000€	Prime 330€	Total	%
A+	7	1	8	14%
A	6	4	10	17%
B	8	11	19	33%
C	1	19	20	36%
			57	32%

Si vous n'avez pas reçu la lettre de notre Ministre, vous êtes Dé.Primé.es, vous n'aurez aucune prime..... (cf infos mail La Sardine du 15/07/2020)

Mutations locales

***La loi de la transfor*mation publique change fondamentalement le paysage de la fonction publique.**
Dans ce cadre, les CAPN et CAPL des mouvements de mutation ont été supprimées.
Il nous paraît essentiel de faire perdurer un vrai dialogue social, et c'est pour cela que Solidaires Finances Publiques est force de proposition pour garder une vision globale du mouvement et permettre la défense des droits des agents.

Suite à la suppression des CP Locales, dont le règlement prévoyait l'obligation pour les Directions locales de communiquer aux Organisations Syndicales, l'ensemble des informations concernant le mouvement, 8 jours au moins avant la tenue de le CAP Locale ; les Directions locales improvisent la mise en place d'un autre dialogue social.
Ainsi, les Organisations Syndicales ne disposent plus d'une vue d'ensemble du mouvement et c'est au cas par cas qu'elles doivent intervenir.

Solidaires Finances Publiques avait proposé :

Dans un premier temps, la remontée de cas particulier peut être effectuée en individuelle, ou bien en réunion auprès de la Direction.

« « Pour notre part et dans le cadre du dialogue social, il est indispensable que nous puissions échanger sur le mouvement des agents.
Nous pourrions disposer des documents (ancienneté, type de mouvement, vœux de l'agent, CV…), ainsi que de votre proposition de mouvement sur l'organisme.
Informations que vous pourriez nous faire parvenir au moins 8 jours avant.

Une Réunion d'Affectation Informelle Des Emplois pourrait ainsi se tenir après la communication des documents, où nous pourrions échanger et discuter sur certains dossiers. » »

C'est dans ce contexte, que des réunions informelles entre la DINR et les Organisations Syndicales, dédiées aux affectations locales, se sont tenues le 18/06/2020 avec le SARH, et le 29/06/2020 avec la DINR.

Solidaires Finances Publiques a présenté et soutenu les demandes des agent.e.s qui l'avaient contacté.e .s, l'ultime choix d'affectation revenant aux Directions.

Ce nouveau mode d'échange est perfectible, notamment en termes d'organisation. Pour que nous puissions au mieux faire valoir les demandes des agents, qui font appel à notre soutien, ceux-ci doivent impérativement, nous transmettre tous les documents requis par l'administration. (leur fiche de vœux, leur CV, et préciser les arguments à faire valoir auprès de l'administration pour l'obtention du service souhaité), c'est à cette fin que nous avons dû parfois insister auprès des collègues, pour obtenir ces informations en amont des réunions.

Une réunion informelle a eu lieu pour le SARH le 08/07/2020, et la DINR le 09/07/2020 pour nous communiquer les décisions de la Direction sur le mouvement local.
Nous avons eu « dictée » à cette réunion DINR des 107 noms prénoms affectations, sans remise d'aucun document. Le lendemain la liste était publiée (avec des erreurs) sur l'intranet DINR. Comment considérer ce dialogue social ?

Solidaires Finances Publiques toujours présent à toutes réunions pour faire valoir la défense des agents, ne peut que déplorer, malgré les explications fournies par les Directions, les réponses à nos questions, Solidaires Finances Publiques, regrette de ne pas avoir les informations d'anciennetés et de vœux des agents, qui ne permettent pas d'avoir une vision globale du mouvement et une transparence.

Campagne d'évaluation

Même si la période a fortement perturbé le déroulé de cette procédure, il n'en demeure pas moins qu'elle est très importante pour la carrière des agents. N'hésitez pas à nous consulter pour répondre à vos questions, vous aider dans les démarches et suivre votre dossier. Les CAPL auront bien lieu mais sûrement à la rentrée.

TITULARISATION DES AGENTS C STAGIAIRES

Pas de date annoncée, ni de procédure particulière pour l'instant.
Nous comprenons cette insupportable attente pour les agents concernés.

Congés d'été 2020

Pas de consigne spécifique sur la prise de congés cet été.

POURQUOI SE SYNDIQUER....

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

Partant de là, le fait d'adhérer à Solidaires Finances Publiques est un acte fort, une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouter, consulter, entendu.

CREDIT D'IMPOT POUR COTISATIONS SYNDICALES

L'article 23 de la loi de finances pour 2012 a modifié le régime de déduction fiscale des cotisations syndicales. La réduction d'impôt de 66% des cotisations versées est remplacée par un crédit d'impôt au même taux et dans la limite de 1% du montant du revenu brut, déduction faite des cotisations et contributions sociales. Ainsi les adhérents et futurs adhérents non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficient d'un remboursement du fait du crédit d'impôt. Pensez à joindre le justificatif dans la déclaration, sinon pas de possibilité de rectification. Les agents optant pour les frais réels demeurent écartés de cette disposition.

Lettres utilisées : **AEFGMRSYZ**

		E		G	S	M	R	
Z				M				F
		F			A		G	
				A	F	R		
R								Y
		M	Y	E				
	M		A			G		
G				Y				A
	Z	A	M	F		E		

n° E211505-AEFGMRSYZ - niveau moyen

La règle : Chaque lettre AEFGMRSYZ doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (les régions sont les 9 carrés de 3x3 cases).

Des Grilles de Sudoku Gratuites sur ***www.e-sudoku.fr***

Vous souhaitez des informations ou placer Gratuitement des grilles dans vos supports papier ou numérique, contactez-nous sur : www.e-sudoku.fr/contact.php

La Sardine vous souhaite de bonnes vacances !!!!

A	Y	E	F	G	S	M	R	Z
Z	R	G	E	M	Y	A	S	F
M	S	F	R	Z	A	Y	G	E
Y	G	S	Z	A	F	R	E	M
R	E	Z	G	S	M	F	A	Y
F	A	M	Y	E	R	S	Z	G
E	M	Y	A	R	Z	G	F	S
G	F	R	S	Y	E	Z	M	A
S	Z	A	M	F	G	E	Y	R